



FO revendique un accord UCC qui s'applique intégralement

Le 3 juin 2021, FO et la CGT signaient un nouvel accord sur la mise en œuvre des Unité de Compétences Complémentaires désormais dans toute l'entreprise France Télévisions (alors que les dispositions précédentes étaient différentes au Siège, dans le Réseau régional et dans les différents sites d'Outre-Mer).

Depuis, nous constatons qu'aucune communication n'a été diffusée sur ce sujet, et que ces informations sont introuvables sur l'intranet. Autre question : est-ce que les RH de proximité en ont eu connaissance, et ont été sensibilisés aux spécificités de ce nouvel accord ? Certaines remontées nous laissent penser que non ! Il nous semble pourtant que c'est particulièrement important qu'ils le soient, afin qu'un accord puisse ensuite être connu des managers de proximité. En conséquence, si ces RH ne sont pas associés, comment voulons-nous qu'après, les managers soient eux-mêmes bien sensibilisés à ces évolutions, pour que les nouvelles dispositions soient bien expliquées et comprises ?

Alors que des négociations sont prévues au cours de ce mois de septembre concernant des créations d'emploi intégrant des UCC, il nous paraît donc évident et indispensable que, dans un premier temps, cet accord du 3 juin 2021 soit clairement connu par tout le monde et que toutes les dispositions qu'il comporte soient respectées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour Force Ouvrière, il est essentiel que la Direction affiche sa volonté de respecter les accords qu'elle signe avec les partenaires sociaux. Dans le cas précis de ces UCC, nous demandons donc que la mise en œuvre de ce que les nouveaux textes prévoient soit conforme aux écrits.

A FO, nous avons bien l'intention de continuer à vous informer, et c'est en l'occurrence la raison pour laquelle nous vous proposons de retrouver l'intégralité de ce texte signé le 3 juin.

Pour lire l'accord, [cliquez ICI](#), pour lire [l'annexe 1](#) et pour [l'annexe 2](#).

FO vous invite également à vous rapprocher de vos élus si vous avez des questions :
syndicatfo.groupe@francetv.fr

Paris, le 08 septembre 2021